

## ANNONCES LÉGALES

Tribunal de Commerce  
DE ROUBAIX

Faillite du sieur Gustave KINTS,  
ex-serrurier.

Délibération du concordat

La réunion des créanciers aura lieu au Tribunal le 16 juin 1882, à 10 heures et demie du matin. — Commissaire : M. Dumortier-Cugnot.

Synode, M. Jasper, agréé.  
Le Greffier du Tribunal  
interimaire 10982 LIZOT.

Etude de M<sup>e</sup> Jules LEFRANCQ,  
avoué à Lille.

## PURGE LÉGALE

Par exploit du ministre de M. Lefèvre, huissier, à Quenoy-sur-Dalle, du trente mai mil huit cent quatre-vingt-cinq, enregistré, Notifié à la République, prés le Tribunal civil de première instance de Lille.

D'un acte dressé au greffe du dit Tribunal, le nef mai mil huit cent quatre-vingt-cinq, enregistré, contenant le dépôt sait dit greffe par M<sup>e</sup> J. LEFRANCQ, avoué, à Lille.

D'un procès-verbal d'adjudication tenu par M. VALLOIS, notaire à Wambrechies, le vingt-trois février mil huit cent quatre-vingt-cinq, enregistré et transcrit.

D'où il résulte que : 1<sup>e</sup> MM. Charles-Emile et Paul-Gustave Dervaux, touzous serruriers, demeurant à Lille, rue de Fontenoy, numéro dix-neuf, co-intéressés ;

2<sup>e</sup> M. Jules Lemaire, serrier, demeurant à Lille, et Mme Sophie-Aimée Demarchal, son épouse, demeurant à Lille ;

Et 3<sup>e</sup> M. Jean Jacquart, tourneur en bois, et dame Henriette Depauw, son épouse, demeurant à Lille.

Ont acquis de :

1<sup>e</sup> M. Henri-Désiré Dervaux, serrurier, demeurant à Lille, section de Fives, rue de Fauquembergues-Touraine, numéro cent trente, veuf de Lucie Vanquedé.

2<sup>e</sup> M. Jules Dufrait, commerçant, et Louis Dervaux, son épouse, demeurant à Lille, rue des Fives, numéro treize ;

3<sup>e</sup> M. Jean Billiet, épicier, et Mme Marthe-Joseph Dervaux, son épouse, demeurant à Lille, rue de Paris, cour des Sotis, numéro trois ;

4<sup>e</sup> M. Charles-Emile Dervaux, serrurier, demeurant à Lille, section des Monins, rue de Fontenoy, numéro dix-neuf, veuf de Mathilde Decombe.

5<sup>e</sup> M. Paul-Gustave Dervaux, serrurier, et Coraile Desmettre, son épouse, demeurant à Lille, section des Moulines, rue de Fontenoy, numéro dix-neuf ;

6<sup>e</sup> M. Jules-Emile Dervaux ; Et 7<sup>e</sup> Alfred-Léon Dervaux, ces deux dernières familles mineures nées du mariage d'Elisabeth-Charles Dervaux et Blanche-Juliette Lynde, tous deux décédés ;

Savoir : M. Dervaux. — Une Maison à usage de maître serrurier, sis à Lille, rue de Fontenoy, numéro dix-neuf, avec tout le matériel indispensable qui s'y trouve.

M. et Mme Lemaire. — Une Maison, sis à Lille, rue de Lyon, numéro dix-neuf ;

M. et Mme Jacquot. — Une Maison et ses dépendances, sis à Lille, rue des Bouchers, court du Mulet, numéro sept ;

M. et Mme propriétaires des dits biens sont :

M. Henri-Désiré Joseph Dervaux, décédé à Lille, le septembre mil huit cent quatre-vingt-quatre, et Mme Mélanie-Henriette Genicot, son épouse, décédée à Lille, le septembre mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf ;

Pour la Maison rue de Fontenoy : Jules-Claude Hollbecq, caftier, et Henriette-Antoinette Lhoir, son épouse, demeurant à Roubaix ;

Edouard Berthomé et Anatole-Victorien Lhoir, son épouse, demeurant à Lille ;

Emile Boucher, négociant, et Juliette-Olga, son épouse, demeurant à Roubaix ;

MAISON, rue du Chemin-de-Fer, n° 55. — Cette maison, pouvant être à usage de commerce, est actuellement de bureaux à M. le percepteur.

Elle est louée à M. Rigod, percepteur, pour 3, 6 ou 9 ans, du 1<sup>er</sup> janvier 1884, au loyer annuel de 2,600 francs, payables par trimestre, entre les contributions et à charge de rétablir la maison dans l'état primitif.

MAISON contiguë, rue Nain, n° 59. — Cette maison, portait, rue du Chemin-de-Fer, n° 13, à usage de dépôt de tabac.

Elle est louée à M. Ponp, jusqu'au 30 septembre 1885, au loyer annuel de 1,000 francs, payables par trimestre et d'avance, entre les contributions et l'assurance.

Il existe un état des lieux.

MAISON, rue du Chemin-de-Fer, n° 55. — Cette maison, pouvant être à usage de commerce, est actuellement de bureaux à M. le percepteur.

Elle est louée à M. Rigod, percepteur, pour 3, 6 ou 9 ans, du 1<sup>er</sup> janvier 1884, au loyer annuel de 2,600 francs, payables par trimestre et d'avance, entre les contributions et l'assurance.

Il existe un état des lieux.

Cette maison, portait, rue du Chemin-de-Fer, n° 55. — Cette maison, pouvant être à usage de commerce, est actuellement de bureaux à M. le percepteur.

Elle est louée à M. Rigod, percepteur, pour 3, 6 ou 9 ans, du 1<sup>er</sup> janvier 1884, au loyer annuel de 2,600 francs, payables par trimestre et d'avance, entre les contributions et l'assurance.

Il existe un état des lieux.

Cette maison, portait, rue du Chemin-de-Fer, n° 55. — Cette maison, pouvant être à usage de commerce, est actuellement de bureaux à M. le percepteur.

Elle est louée à M. Rigod, percepteur, pour 3, 6 ou 9 ans, du 1<sup>er</sup> janvier 1884, au loyer annuel de 2,600 francs, payables par trimestre et d'avance, entre les contributions et l'assurance.

Il existe un état des lieux.

Cette maison, portait, rue du Chemin-de-Fer, n° 55. — Cette maison, pouvant être à usage de commerce, est actuellement de bureaux à M. le percepteur.

Elle est louée à M. Rigod, percepteur, pour 3, 6 ou 9 ans, du 1<sup>er</sup> janvier 1884, au loyer annuel de 2,600 francs, payables par trimestre et d'avance, entre les contributions et l'assurance.

Il existe un état des lieux.

Cette maison, portait, rue du Chemin-de-Fer, n° 55. — Cette maison, pouvant être à usage de commerce, est actuellement de bureaux à M. le percepteur.

Elle est louée à M. Rigod, percepteur, pour 3, 6 ou 9 ans, du 1<sup>er</sup> janvier 1884, au loyer annuel de 2,600 francs, payables par trimestre et d'avance, entre les contributions et l'assurance.

Il existe un état des lieux.

Cette maison, portait, rue du Chemin-de-Fer, n° 55. — Cette maison, pouvant être à usage de commerce, est actuellement de bureaux à M. le percepteur.

Elle est louée à M. Rigod, percepteur, pour 3, 6 ou 9 ans, du 1<sup>er</sup> janvier 1884, au loyer annuel de 2,600 francs, payables par trimestre et d'avance, entre les contributions et l'assurance.

Il existe un état des lieux.

Cette maison, portait, rue du Chemin-de-Fer, n° 55. — Cette maison, pouvant être à usage de commerce, est actuellement de bureaux à M. le percepteur.

Elle est louée à M. Rigod, percepteur, pour 3, 6 ou 9 ans, du 1<sup>er</sup> janvier 1884, au loyer annuel de 2,600 francs, payables par trimestre et d'avance, entre les contributions et l'assurance.

Il existe un état des lieux.

Cette maison, portait, rue du Chemin-de-Fer, n° 55. — Cette maison, pouvant être à usage de commerce, est actuellement de bureaux à M. le percepteur.

Elle est louée à M. Rigod, percepteur, pour 3, 6 ou 9 ans, du 1<sup>er</sup> janvier 1884, au loyer annuel de 2,600 francs, payables par trimestre et d'avance, entre les contributions et l'assurance.

Il existe un état des lieux.

Cette maison, portait, rue du Chemin-de-Fer, n° 55. — Cette maison, pouvant être à usage de commerce, est actuellement de bureaux à M. le percepteur.

Elle est louée à M. Rigod, percepteur, pour 3, 6 ou 9 ans, du 1<sup>er</sup> janvier 1884, au loyer annuel de 2,600 francs, payables par trimestre et d'avance, entre les contributions et l'assurance.

Il existe un état des lieux.

Cette maison, portait, rue du Chemin-de-Fer, n° 55. — Cette maison, pouvant être à usage de commerce, est actuellement de bureaux à M. le percepteur.

Elle est louée à M. Rigod, percepteur, pour 3, 6 ou 9 ans, du 1<sup>er</sup> janvier 1884, au loyer annuel de 2,600 francs, payables par trimestre et d'avance, entre les contributions et l'assurance.

Il existe un état des lieux.

Cette maison, portait, rue du Chemin-de-Fer, n° 55. — Cette maison, pouvant être à usage de commerce, est actuellement de bureaux à M. le percepteur.

Elle est louée à M. Rigod, percepteur, pour 3, 6 ou 9 ans, du 1<sup>er</sup> janvier 1884, au loyer annuel de 2,600 francs, payables par trimestre et d'avance, entre les contributions et l'assurance.

Il existe un état des lieux.

Cette maison, portait, rue du Chemin-de-Fer, n° 55. — Cette maison, pouvant être à usage de commerce, est actuellement de bureaux à M. le percepteur.

Elle est louée à M. Rigod, percepteur, pour 3, 6 ou 9 ans, du 1<sup>er</sup> janvier 1884, au loyer annuel de 2,600 francs, payables par trimestre et d'avance, entre les contributions et l'assurance.

Il existe un état des lieux.

Cette maison, portait, rue du Chemin-de-Fer, n° 55. — Cette maison, pouvant être à usage de commerce, est actuellement de bureaux à M. le percepteur.

Elle est louée à M. Rigod, percepteur, pour 3, 6 ou 9 ans, du 1<sup>er</sup> janvier 1884, au loyer annuel de 2,600 francs, payables par trimestre et d'avance, entre les contributions et l'assurance.

Il existe un état des lieux.

Cette maison, portait, rue du Chemin-de-Fer, n° 55. — Cette maison, pouvant être à usage de commerce, est actuellement de bureaux à M. le percepteur.

Elle est louée à M. Rigod, percepteur, pour 3, 6 ou 9 ans, du 1<sup>er</sup> janvier 1884, au loyer annuel de 2,600 francs, payables par trimestre et d'avance, entre les contributions et l'assurance.

Il existe un état des lieux.

Cette maison, portait, rue du Chemin-de-Fer, n° 55. — Cette maison, pouvant être à usage de commerce, est actuellement de bureaux à M. le percepteur.

Elle est louée à M. Rigod, percepteur, pour 3, 6 ou 9 ans, du 1<sup>er</sup> janvier 1884, au loyer annuel de 2,600 francs, payables par trimestre et d'avance, entre les contributions et l'assurance.

Il existe un état des lieux.

Cette maison, portait, rue du Chemin-de-Fer, n° 55. — Cette maison, pouvant être à usage de commerce, est actuellement de bureaux à M. le percepteur.

Elle est louée à M. Rigod, percepteur, pour 3, 6 ou 9 ans, du 1<sup>er</sup> janvier 1884, au loyer annuel de 2,600 francs, payables par trimestre et d'avance, entre les contributions et l'assurance.

Il existe un état des lieux.

Cette maison, portait, rue du Chemin-de-Fer, n° 55. — Cette maison, pouvant être à usage de commerce, est actuellement de bureaux à M. le percepteur.

Elle est louée à M. Rigod, percepteur, pour 3, 6 ou 9 ans, du 1<sup>er</sup> janvier 1884, au loyer annuel de 2,600 francs, payables par trimestre et d'avance, entre les contributions et l'assurance.

Il existe un état des lieux.

Cette maison, portait, rue du Chemin-de-Fer, n° 55. — Cette maison, pouvant être à usage de commerce, est actuellement de bureaux à M. le percepteur.

Elle est louée à M. Rigod, percepteur, pour 3, 6 ou 9 ans, du 1<sup>er</sup> janvier 1884, au loyer annuel de 2,600 francs, payables par trimestre et d'avance, entre les contributions et l'assurance.

Il existe un état des lieux.

Cette maison, portait, rue du Chemin-de-Fer, n° 55. — Cette maison, pouvant être à usage de commerce, est actuellement de bureaux à M. le percepteur.

Elle est louée à M. Rigod, percepteur, pour 3, 6 ou 9 ans, du 1<sup>er</sup> janvier 1884, au loyer annuel de 2,600 francs, payables par trimestre et d'avance, entre les contributions et l'assurance.

Il existe un état des lieux.

Cette maison, portait, rue du Chemin-de-Fer, n° 55. — Cette maison, pouvant être à usage de commerce, est actuellement de bureaux à M. le percepteur.

Elle est louée à M. Rigod, percepteur, pour 3, 6 ou 9 ans, du 1<sup>er</sup> janvier 1884, au loyer annuel de 2,600 francs, payables par trimestre et d'avance, entre les contributions et l'assurance.

Il existe un état des lieux.

Cette maison, portait, rue du Chemin-de-Fer, n° 55. — Cette maison, pouvant être à usage de commerce, est actuellement de bureaux à M. le percepteur.

Elle est louée à M. Rigod, percepteur, pour 3, 6 ou 9 ans, du 1<sup>er</sup> janvier 1884, au loyer annuel de 2,600 francs, payables par trimestre et d'avance, entre les contributions et l'assurance.

Il existe un état des lieux.

Cette maison, portait, rue du Chemin-de-Fer, n° 55. — Cette maison, pouvant être à usage de commerce, est actuellement de bureaux à M. le percepteur.

Elle est louée à M. Rigod, percepteur, pour 3, 6 ou 9 ans, du 1<sup>er</sup> janvier 1884, au loyer annuel de 2,600 francs, payables par trimestre et d'avance, entre les contributions et l'assurance.

Il existe un état des lieux.

Cette maison, portait, rue du Chemin-de-Fer, n° 55. — Cette maison, pouvant être à usage de commerce, est actuellement de bureaux à M. le percepteur.

Elle est louée à M. Rigod, percepteur, pour 3, 6 ou 9 ans, du 1<sup>er</sup> janvier 1884, au loyer annuel de 2,600 francs, payables par trimestre et d'avance, entre les contributions et l'assurance.